**Règlement, CGV – CGU**

**BALADE GOURMANDE DU TRIANGLE D’OR DU DIMANCHE 7 JUILLET 2024**

**1 Organisateur**: TRIANGLE D’OR JURA FOOT est une association à but non lucratif.

**2 Description** : La balade gourmande offre la possibilité à un large public, d’effectuer dans une ambiance familiale, une promenade gourmande de 10 km à travers la ville et le vignoble d’Arbois, avec 5 stands de restauration et de dégustation des vins. Aucun menu spécifique ne pourra être préparé (sans gluten, sans sel, etc…).

Chaque plat est accompagné d’un verre de vin choisi par le vigneron du stand.

Il ne sera pas servi d’alcool aux mineurs.

La participation se fait uniquement sur inscription à l’avance. L’inscription et le règlement se font en ligne sur le site https://www.triangledorjurafoot.fr

Le nombre total de participants est limité. Une fois la limite atteinte, il ne sera plus possible de s’inscrire. Les départs sont prévus chaque quart d’heure entre 10h30 et 12H30. Le nombre de participants par créneau horaire est limité.

Une confirmation d’inscription avec l’heure de départ est envoyée après inscription et règlement.

Les mineurs devront être obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse

Les inscriptions (nombre de participants et heure de départ) ne pourront plus être modifiées une fois l’inscription validée.

**3 Départ** :

Pour la bonne organisation de la balade, les participants sont priés de se présenter au départ durant le créneau horaire attribué. Un bracelet sera remis à chaque personne inscrite. Ce bracelet devra être présenté à chaque stand. Il est formellement interdit d’apporter de l’alcool ou d’objet dangereux. Pour des raisons de sécurité, un contrôle des sacs sera mis en place au départ.

Le prix de l’inscription à la promenade gourmande comprend :

* balade gourmande avec les stands de restauration.
* un verre dégustation avec son porte verre pour les adultes.

Les inscriptions sur place lors du départ ne sont pas possibles.

Les réservations commandées et réglées ne peuvent faire l’objet d’une annulation ou d’un remboursement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre l’association TRIANGLE D’OR JURA FOOT par e-mail à l’adresse suivante : triangledor.foot@free;fr, ou via le formulaire de contact présent sur le site web.

**4 Équipement** : Des chaussures de randonnée ou des baskets sont recommandées, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Les poussettes ou fauteuils roulants sont fortement déconseillés : l’herbe, les chemins de terre, ainsi que les dénivelés ne rendent l’accès à la promenade possible qu’aux seuls marcheurs.

**5 Conditions d’annulation** :

–  Du fait de l’organisateur :

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) ou de décision préfectorale, l’organisateur pourrait être contraint d’annuler la manifestation. Dans ce cas, les participants seraient remboursés sur demande écrite.

– Du fait des participants :

En cas d’annulation, le montant de l’inscription reste acquis aux organisateurs.

**6  Assurances et responsabilités** : L’association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, perte, maladie, défaut d’un participant, accident durant la manifestation. L’inscription vaut déclaration de bonne santé. L’organisateur ne peut être tenu responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation. Les participants doivent avoir souscrit leur propre assurance responsabilité civile.

**7 Éthique et sécurité** : Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

**8 Images :** Du fait de son inscription à la marche gourmande, le participant donne autorisation et pouvoir tacite à l’organisateur pour utiliser et diffuser des images, photos ou vidéos prises au cours de la journée concernant l’évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

            En s’inscrivant, chaque participant s’engage explicitement à respecter ledit règlement. En cas de non respect du règlement, l’organisation a autorité pour exclure tout participant contrevenant.